

La Chartre du Carpiste

**En venant pêcher sur les rivières et les étangs de La
MAYENNE,**

je m'engage à adopter une attitude responsable :

- Je dois respecter le poisson
- Je pratique la pêche en No-Kill
- Je respecte les autres pêcheurs
- Je me conforme aux règlements de la pêche
- Je dois avoir un respect pour les riverains
- Je tiens mon emplacement propre lors de ma pêche
- Je positionne ma tente de façon à laisser un passage pour les secours
- Je n'utilise pas mon véhicule sur le chemin de hallage pour accéder aux coins de pêche
 - Je ne dégrade pas les clôtures
 - Je ne dois pas faire de feux de camps au sol
- Je dois respecter les nombreux utilisateurs qui empruntent le hallage (vélos, joggeurs, randonneurs,...)
 - J'essaye d'avoir un abri de pêche se fondant dans la nature
 - J'adopte une attitude discrète la nuit
 - Je dois respecter les nombreux bateaux touristiques
- Je m'abstiens de pêcher le jour de l'ouverture du carnassier